

Bordeaux, le 13 juin 2016

SOIREE DEBAT « DONNER ET RECEVOIR UN ORGANE »

Jeudi 23 juin 2016 de 19h à 21h30

Salle de l'Athénée Père Joseph Wresinski - Place Saint-Christoly à Bordeaux

Les premières greffes d'organes ont débuté dans les années 50 pour connaître un essor 10 ans plus tard. Cependant, on doit aujourd'hui faire face à la fois à une augmentation du besoin d'organes à greffer et à une pénurie de don d'organes.

Les raisons sont multiples : réticence des familles, méconnaissance de la loi ...

Entre le prélèvement d'organe organisé par la loi et le don d'organe enraciné dans un principe de solidarité, des tensions suscitant une réflexion d'ordre éthique apparaissent. Celle-ci sera au cœur de la soirée débat organisée par l'EREA*. Au programme, le point de vue du médecin, du juriste et du philosophe (*programme joint*).

En 2015, **5741 greffes ont été effectuées en France**. Un chiffre encourageant mais néanmoins insuffisant. En effet, **13831 personnes étaient en attente de greffe au 31 décembre 2015**, un constat édifiant qui démontre une certaine réticence de la part des français à faire don de leurs organes.

→ **Une situation qui pourrait être amenée à changer avec la loi du 26 janvier 2016 :**

La nouveauté : les citoyens ne souhaitant pas être donneurs doivent désormais s'inscrire sur un registre national automatisé, contrairement à ce qui se faisait jusqu'à présent.

Une donnée à relativiser toutefois, puisque **la loi bioéthique du 7 juillet 2011** qui encadre les **conditions de prélèvements d'organes après la mort**, indique que le médecin se doit de recueillir auprès des proches l'opposition au don d'organes éventuellement exprimée de son vivant, dans le cas où le soignant n'ait pas directement connaissance de la volonté du défunt.

→ **Lors de la rencontre le 23 juin, différentes pistes de réflexion seront abordées : le point de vue du médecin, du philosophe et du juriste.**

Le **médecin** occupe une place importante dans le processus de décision du don et du prélèvement d'organes. En découlent **plusieurs réflexions** : « A partir de quand peut-il considérer que la personne est décédée ? Doit-il ranimer un individu ou choisir d'en sauver un autre ? ».

Du côté des philosophes, deux positions s'affrontent. La position solidaire qui repose sur le devoir de prélèvement et la **position individualiste** qui prône l'indisponibilité du corps et par conséquent sa protection.

Quant aux **juristes**, le débat portera sur **les mots du droit** concernant le consentement, le don et le prélèvement d'organes.



Soirée débat
« Donner et recevoir un organe »
Réflexion éthique autour du prélèvement

Point de vue du médecin
Don d'organe : de l'efficacité à la bienveillance
► Dr. Alain Rogier, médecin coordonnateur des prélèvements d'organes et de tissus, CHU de Bordeaux
► Dr. Olivier Guadet, médecin, service de réanimation médicale, CHU de Bordeaux

Point de vue du juriste
Don, prélèvement, consentement, les mots du droit
► Marie Lamarche, maître de conférence HDR en droit, faculté de droit, Université de Bordeaux

Point de vue du philosophe
Solidarité - autonomie, tension autour du don d'organe
► Marie Gomes, agrippée et docteur en philosophie, chargée de cours à l'Université de Bordeaux Montaigne

Athénée Père Joseph Wresinski
Place Saint-Christoly, Bordeaux

Jeudi 23 juin 2016 // de 19h à 21h30

Organisée par l'ESPACE de REFLEXION ETHIQUE AQUITAINE

Entrée libre et gratuite

Etre donneur :

Il existe 2 types de donneurs : le **donneur vivant** et le **donneur décédé**. Le donneur décédé peut être en état de mort encéphalique, décédé après arrêt circulatoire suite à un arrêt cardiaque inopiné ou décédé après un arrêt circulatoire contrôlé suite à la limitation ou l'arrêt thérapeutique. Dans la région, **l'âge du donneur moyen** est de **56 ans**, donneur qui est la plupart du temps décédé en état de mort encéphalique (cela représente 90% des dons en France). Le donneur vivant se fait plus rare, **seulement 10% des dons sont réalisés à partir d'une personne en vie**, essentiellement pour le rein.

Pour être donneur : il faut **exprimer sa volonté auprès de ses proches**. Cela **garantit le respect du choix** des individus souhaitant faire don de leurs organes (plus d'informations sur le site www.dondorganes.fr).

Quelques chiffres en 2015 :

En Aquitaine, plus de 380 organes et 634 cornées prélevés
Au CHU de Bordeaux, 232 prélèvements, et 720 greffes (organes, cornée, moelle)

L'EREA : Les Espaces de Réflexions éthiques ont pour vocation de susciter et de coordonner les initiatives en matière d'éthique dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, dans chaque région.*

Contacts presse

Direction de la communication du CHU de Bordeaux

Frédérique Albertoni Directrice de la communication Tél. 05 56 79 53 42/06 10 17 14 20 frederique.albertoni@chu-bordeaux.fr
Lydie Gillard Chargée de projets communication/médias Tél. 05 57 82 08 69/06 10 17 13 64 – lydie.gillard@chu-bordeaux.fr
Caroline Péret Chargée de projets communication/médias Tél. 05 57 82 03 21/06 27 43 46 75 – caroline.peret@chu-bordeaux.fr